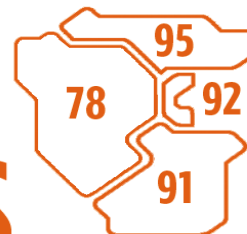




VERSAILLES



versailles@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31
23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Compte-rendu de la F3SCTSD des Yvelines du 28 mars 2024

1. Déclarations liminaires de la FSU – FNEC FP FO – UNSA – Sgen-CFDT –SNALC

2. Réponses de madame la DASEN aux déclarations préalables :

En réponse à la FSU :

- « Opacité sur la désignation de la personne pour un redéploiement d'un poste de CPE » :

la DaseN invite à être vigilants contre la violence des personnels compte tenu des faits qui se sont déroulés. Elle invite à ce que tous les personnels se saisissent alors du Registre Santé et Sécurité au Travail car la parole haute de certains ne doit pas juguler celle des autres.

Madame Diana-Bras de la FSU demande à ce que soit explicité les règles de calcul de changement des postes car la cheffe d'établissement n'avait pas les informations pour expliquer au collègue concerné et ceci dans un contexte difficile.

La Directrice Académique indique que ces dernières auraient été transmises si demandées.

La FSU indique qu'il n'y a pas de règles écrites concernant le redéploiement des CPE par demi-poste.

Madame Lair répond qu'en effet les règles doivent être écrites.

En réponse à FO :

- Concernant le Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service, l'imputabilité au service est toujours étudiée, *Monsieur Contoux précise qu'un courrier sera envoyé afin de tenir informés les personnels concernés de l'avancée de leur dossier.* FO demande une CITIS provisoire comme le précise la réglementation.

- Courriers d'avertissement adressé aux familles pour des faits graves : *dans le 2nd degré, le courrier est rédigé par le chef d'établissement par contre, pour le 1^{er} degré, des courriers ont été écrits par madame la Directrice académique, dans lesquels étaient notifiés « que si les faits devaient se reproduire, elle prendrait les dispositions nécessaires : le procureur de la République serait averti ». Ce sont généralement les IEN qui gèrent ces situations mais, quand besoin est, des parents dysfonctionnants sont reçus à la direction académique. Cela fait quelques mois qu'il n'y a pas eu d'entretiens nécessités à la DSDEN et qu'aucun courrier n'a été adressé contre les personnels.*

- Attaques des ENT franciliens : *le mercredi 20 mars les établissements ont constaté des envois malveillants sur les ENT, dans le nord du département, 14 lycées étaient concernés. La Directrice Académique a, par ailleurs, conseillé aux chefs d'établissement d'aller déposer plainte. Les services de la sécurité intérieure (Paris) sont maintenant en charge de ce dossier. Prise en charge des élèves par les établissements. Il n'y a pas eu de demande de prise en charge des personnels mais une organisation correcte vis-à-vis de leur désarroi légitime. Le jeudi matin, les ENT des collèges ont été concernés également, les ENT ont donc été mis en maintenance. Les chefs d'établissement ont fait une communication à destination des familles, des élèves et des personnels.*

- *Tous les PPMS ont été reportés à ce jour, pas de dates prévues pour l'instant.*

En réponse à l'UNSA :

- Demande à ce que les ERPD soient informés par le chef d'établissement concernant le PPMS et que ce ne soit pas la circonscription qui communique.

Réunion avec les directeurs des écoles, un diaporama a été envoyé aux directeurs d'école, ils sont le relais auprès de leurs collègues de ce qui leur a été présenté, notamment la protection fonctionnelle et les mesures de protection et d'alerte des personnels.

En réponse au Sgen-CFDT :

- Emplacement du Registre Santé et Sécurité au Travail : elle entend que cela intimide certains que ce registre se trouve dans le bureau du gestionnaire ou du chef d'établissement mais comme ce dernier inscrit une réponse à ce qui a été notifié, cela reste le même questionnement, il faut avant tout éviter la tension.

- Non remplacement dans le 1^{er} degré : la situation sera moins tendue après les congés de Pâques. Situation d'Epône citée par le Sgen-CFDT : il n'y a pas de brigades de remplacement du personnel de direction. Si des directeurs 1^{er} degré postulent sur un poste adjoint 2nd degré, ils peuvent, en effet, avoir le poste. La situation ne pouvait pas être anticipée. Davantage de postes de TRS seront créés (40) ce qui permettra de conserver les postes de TR sur des remplacements longs, les services de la DSDEN sont attentifs à la bonne utilisation des moyens. Le concours 2025 devrait amener moins de problèmes sur ce point. Par contre, les contractuels ne peuvent pas être mis sur les postes de TRS car ils ne peuvent pas touchés des ISSR.

- La fiche « Violences et incivilités au travail » est disponible sur Ariane.

- Report de la visite de la F3SCTSD du lycée Poquelin de St Germain-en-Laye : la 2nde date proposée ne convenait pas au chef d'établissement qui a souhaité la reporter à la rentrée scolaire de l'an prochain.

3. Ordre du jour :

3.1 Approbation du procès-verbal du 7 novembre dernier : validé.

3.2 Approbation du compte-rendu de la visite de l'école Louis Pergaud à Montesson : validé

3.3 Enquête des conditions de travail des AED : nous avons pris du retard sur le calendrier mais l'enquête a été envoyée sur les adresses mails des AED, en complément d'un courrier transmis par les chefs d'établissement. Elle a été diffusée le 1^{er} mars, peu de retours à ce jour : 64 réponses sur 1177 mails, 847 mails considérés comme distribués, des retours pour boîtes mails pleines, ou erreurs d'adresse. Il ne faut pas que les partenaires sociaux hésitent à relancer sur le terrain les AED afin qu'ils se signalent s'ils n'ont pas reçu l'enquête. Le Groupe de travail du 2 mai permettra d'extraire les résultats de cette enquête.

3.4 Centre-Médico Scolaire de Rambouillet : information aux personnels car ceux-ci avaient signalé un problème d'amiante dans le sol (dégradation de dalles de sol collées avec de l'amiante), mesures conservatoires, la ville a procédé à des travaux par une entreprise accréditée, une attestation a été remise aux personnels qui atteste de la présence dans les locaux de l'amiante. Cette attestation n'est pas une attestation d'exposition à l'amiante mais une attestation de présence « pendant un certain temps où ils ont été en contact avec de l'amiante ». Les mesures d'empoussièrement ont levé ce risque. F.O intervient et regrette que ce document n'ait pas de valeur dans la gestion d'un cancer. L'inspectrice de Santé Sécurité au Travail, Madame Schiltz, précise que ce sera mis en parallèle d'un cancer éventuel.

3.5 Bilan des fiches registres SST et DGI reçues à la DSDEN :

Certaines en effet ne sont pas encore remontées, l'arrêt du bilan est du 4 décembre 2023.

Les RPS occupent une grande part des fiches Santé et Sécurité au Travail (SST) : comportement perturbateur d'un élève, agression physique d'un élève envers un personnel. Cette dernière catégorie est en hausse.

Le chef de service (IEN pour le 1^{er} degré) ou chef d'établissement doit apporter une réponse à chaque fiche SST. Une fois qu'une réponse a été apportée par l'IEN, la fiche SST est remontée aux conseillers de prévention.

Le modèle de RSST va être réactualisé pour la rentrée scolaire compte tenu de l'intitulé « remarques éventuelles » alors qu'une réponse écrite doit obligatoirement être apportée par le chef de service et que les fiches doivent être remontées. Un travail pour la dématérialisation de ce registre est en cours.

Le nombre de fiches au mois de mars est égal au nombre de fiches en fin d'année scolaire 2023 soit une nette augmentation des fiches.

3 fiches d'usagers qui sont arrivées récemment dont 2 de parents d'élèves signalant le stress de leur enfant dans la classe vis-à-vis d'une situation concernant un élève avec des problèmes de comportement.

Depuis la diffusion de la circulaire académique, sur chaque fiche, il y a une réponse.

Les anciens registres sont clôturés mais ils sont archivés dans l'établissement.

Le conseiller de prévention de la circonscription peut faire des propositions pour améliorer la sécurité ou la santé au travail du personnel qui a fait une fiche SST pendant le chef de service reste décisionnaire.

Registre Danger Grave et Imminent (RDGI) : dysfonctionnement de l'alarme incendie au collège Jean ZAY à Verneuil sur Seine. L'alarme ne fonctionnait pas donc il fallait que l'agent de loge donne l'alerte, malheureusement l'agent étant en arrêt, il n'y avait pas de personnel à la loge. Lors d'une réunion avec le Conseil départemental en présence du chef d'établissement, les personnels, les agents et les parents d'élèves ont été informés de la procédure et des tests ont été mis en place. Les membres de la F3SCT étaient présents lors de cette intervention (Madame Diana Bras, secrétaire de la F3SCT, les conseillers de prévention) ainsi qu'un pompier. Depuis mardi, l'alarme incendie a été réparée.

Intervention de madame Schiltz, ISST : difficulté des personnels de la F3SCT pour se rendre sur les lieux rapidement, n'importe quel représentant de la F3SCT peut aller consigner dans le RDGI. Sous 24 heures, la F3SCT est réunie s'il y a désaccord sur la mesure. Les représentants des personnels peuvent proposer des mesures.

La Directrice Académique précise que les mesures de cartes scolaires ne peuvent pas être considérées comme un danger grave et imminent.

3.6 Rapports d'Inspection de madame Schiltz :

L'Inspectrice Santé Sécurité au Travail transmettra les rapports et les préconisations proposées aux membres de la F3SCT. Ces rapports seront sinon présentés le 27 juin.

3.7 Calendrier :

Prochain groupe de travail de la F3SCTSD : le 2 mai.

Visite du collège de Feucherolles : le 16 mai.

3^{ème} F3SCT : 27 juin.

3.8 Questions diverses :

FO :

- Les annexes aux pages jointes n'ont pas été envoyées.

- Pas d'infirmier au lycée Simone Weil de Conflans-Ste-Honorine, l'infirmière nommée est partie car elle ne savait pas que c'était un poste logé avec internat. Un appel à candidature a été fait, le poste sera à nouveau proposé au mouvement le 28 mars. Les risques liés aux machines sont importants dans cet établissement.

Réponse de la DASEN : *il y a difficultés à recruter les personnels sur les ERPD et internat. Peut-être une réflexion à avoir sur la modification du poste avec présence en journée.*

-Lycée Rostand : pourquoi avoir maintenu les cours jusqu'à 13h30 le jeudi 21 mars après les menaces d'attentats sur l'ENT ?

Réponse de Mme Lair : *les préfets ont donné des procédures en concertation avec les DASEN : des chiens renifleurs étaient présents dans tous les lycées lourdement concernés par les menaces, les lycées ont été évacués pour que le travail des chiens renifleurs soit possible. Le lycée E. Rostand a été évacué à 13h30 pour cette raison.*

AVIS

Avis 1 concernant les CPE proposé par la FSU : 3 abstentions

Avis 2 concernant l'opposition au choc des savoirs proposé par la FSU : 3 abstentions

Avis 3 concernant la mise à disposition des registres SST et DGI proposé par l'UNSA : à l'unanimité.

Remarque de FO : les registres n'ont pas été donnés aux directeurs.

Secrétaire de séance : le Sgen-CFDT

Joëlle Chavigny et Sylvie Hoplkins, représentantes du Sgen-CFDT au F3SCTSD des Yvelines